

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1087 Travaux publics.

n° 1087

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 octobre 1950

Numéro JO
n° 10 du 01/10/1950

Date du numéro
1 octobre 1950

TEXTE INTÉGRAL

Le traitement mensuel de Mohamed Saïd Salem, releveur de compteurs, en service à la régie des eaux, est. fixé a. 33.280 francs pour compter du 3 janvier 3950, et à 34.270 francs pour compter du 1er juillet 1950.